

CLINIQUE DE L'YVETTE

Livret de bord de la future maman

Comment préparer votre grossesse et votre séjour à la maternité





Bienvenue à la Clinique de L'Yvette

Madame,

Vous avez choisi d'accoucher à la Maternité de l'Yvette et toute son équipe est ravie de vous accueillir. Nous vous remercions de votre confiance et nous espérons pouvoir contribuer à rendre le jour de votre accouchement unique.

Afin de vous accompagner au mieux durant votre grossesse et afin de répondre à certaines de vos questions, l'équipe de la Maternité a conçu ce livret de bord de la future maman.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions afin que nous puissions nous améliorer continuellement. Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site www.has-sante.fr et www.scope-sante.com.

Bon séjour à la
Clinique de l'yvette !

Odile ARIMANE,
Directrice





Le groupe Al maviva Santé réunit et gère des établissements de santé privés en région Sud et en région Ile-de-France. Il est le 1^{er} groupe hospitalier privé de la région Sud et le 4^{ème} en France.

Al maviva Santé assure la gestion de 4 000 lits et places, 250 salles d'interventions et d'exams, emploie 4 000 salariés et est partenaire de 1 300 médecins libéraux. Il regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales : chirurgie, gynécologie-obstétrique (dont maternité), médecine, soins de suite et de réadaptation, dialyse et hospitalisation à domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements du groupe Al maviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Structuré en tant que groupe de santé privé régional, Al maviva Santé a une force complémentaire : il s'appuie sur ses compétences pluridisciplinaires pour créer deux pôles régionaux d'excellence notamment dans les spécialités suivantes : orthopédie, ophtalmologie, cardiologie, gastro-entérologie, et urologie. L'objectif ? Vous offrir une prise en charge complète pendant votre parcours de soin qui soit la plus qualitative possible et ce, tout en vous garantissant une sécurité optimale et un confort au quotidien.

Notre Clinique porte les valeurs du Groupe Al maviva Santé auquel elle appartient.

Pour plus d'informations :

Notre site web : www.almaviva-sante.com

Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>

Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>



Sommaire

La Clinique	4
Situation géographique	4
Plan de la clinique.....	5
Votre grossesse.....	8
La Maternité	14
Votre accouchement.....	16
Votre séjour	18
Votre sortie.....	21
Droits et Devoirs	26
Qualité et Gestions des Risques	29
Hygiène et Prévention.....	30



La Clinique

Principales coordonnées téléphoniques :

Standard	01 86 86 91 91
Fax	01 69 10 31 33
Urgences maternité	01 69 10 31 99
www.maternite-yvette.com	
contact.yvette@almaviva-sante.com	
Secrétariat de Direction :	01 69 10 30 03
Ressources humaines :	01 69 10 31 17
Service Qualité :	01 69 10 31 78
L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) :	01 69 10 31 40
eoh.yvette@almaviva-sante.com	
Commission des Usagers (CDU) :	
usagers.yvette@almaviva-sante.com	



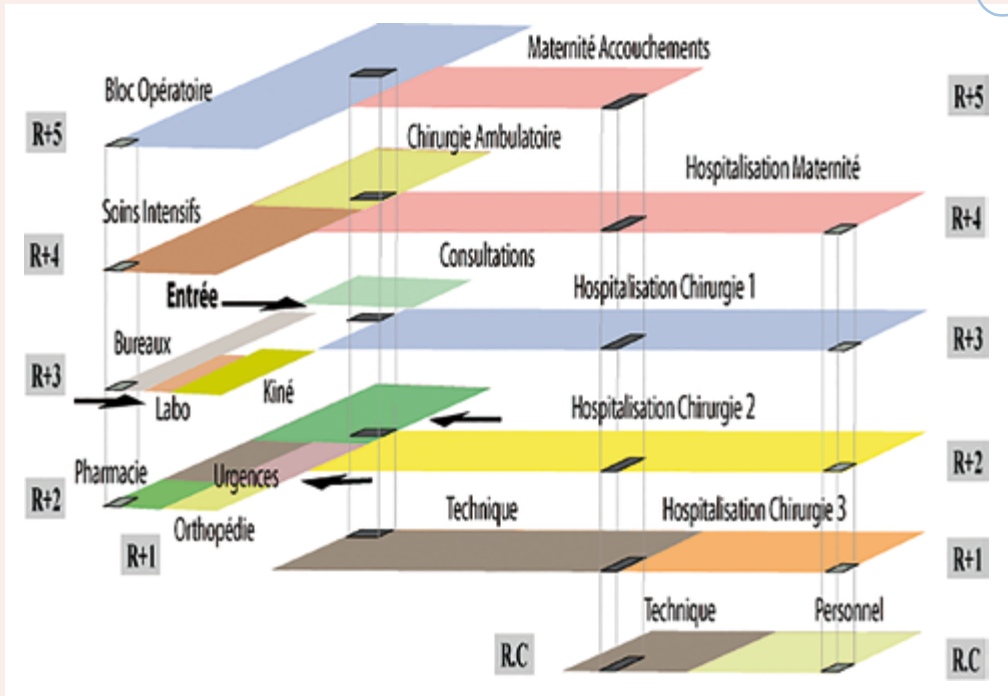
Situation géographique

La Clinique est située aux 67-71, Route de Corbeil 91160 Longjumeau à 15 min. de la Porte d'Orléans par l'autoroute A6 ou la N20.





Plan de la Clinique





AVANT LA FIN DU 3 ^{ÈME} MOIS	AU COURS DU 4 ^{ÈME} MOIS	5 ^{ÈME} MOIS	6 ^{ÈME} MOIS
<p>1/ Consultation chez votre sage-femme ou gynécologue habituel pour confirmation de votre grossesse</p> <p>2/ 1^{ère} échographie</p> <p>3/ Déclaration de grossesse à transmettre auprès de votre CPAM et à la CAF (avant le 4^{ème} mois ou la 16^{ème} semaine d'aménorrhée)</p>	<p>4/ À partir du 4^{ème} mois, suivi régulier par votre gynécologue</p> <p>5/ Inscription à la Maternité Préadmission administrative avec la coordinatrice du service sur doctolib : HAZART Marion Mail : coordo.mater.yvette@almaviva-sante.com</p> <p>6/ Entretien individuel prénatal précoce :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit avec une de nos sages-femmes libérales de la clinique• soit avec une sage-femme libérale de l'extérieure	<p>7/ 2^{ème} échographie</p> <p>8/ Programmation des cours de préparation à la naissance et à la parentalité</p>	<p>9/ A partir du</p>



7^{ÈME} MOIS

8^{ÈME} MOIS

9^{ÈME} MOIS

ou sage-femme pour les examens prénataux

6^{ÈME} mois, début des cours de préparation à la naissance

10/ Consultation avec un gynécologue-obstétricien travaillant à la Clinique si votre suivi se faisait à l'extérieur

11/ 3^{ÈME} échographie

12/ Prendre RDV avec un anesthésiste
01 86 86 10 10
ou sur docolib

« cabinet d'anesthésie clinique de l'Yvette »,
consultation d'anesthésie de grossesse

14/ Consultation anesthésique (obligatoire)*

15/ Consultation 38^{ÈME} semaine avec une sage-femme et constitution du dossier médical (obligatoire)*, rdv au 01 69 10 31 99

16/ Préparation de la valise



Votre Grossesse

Au cours des 3 premiers mois...

Vous pensez être enceinte ?

Vous devez prendre rendez-vous avec votre gynécologue habituel afin d'établir la confirmation de votre grossesse. Une prise de sang et une échographie vous seront prescrites. Egalement, à cette occasion, un groupage sanguin et un dépistage de certaines maladies vous seront proposés : rubéole, toxoplasmose, hépatite B, VIH. Selon votre état de santé, le médecin pourra prescrire d'autres examens complémentaires.

Si vous n'êtes pas suivie régulièrement par un gynécologue, vous trouverez plus loin dans ce livret la liste des gynécologues-obstétriciens travaillant à la Clinique de l'yvette et vers lesquels vous pourrez vous tourner. Les sages-femmes libérales sont également aptes à suivre votre grossesse.

La déclaration de grossesse

À l'issue de l'examen médical de confirmation de votre grossesse, votre médecin vous remet un document en trois volets intitulé «Premier examen médical prénatal».

- adressez le volet rose à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- adressez les deux feuillets bleus à votre caisse d'allocations familiales (CAF).

Pensez à mettre à jour votre carte vitale pour que les examens prénataux et l'accouchement soient pris en charge à 100 % ; la prise en charge à 100% est effective à partir du 6^{ème} mois.

Renseignez-vous également auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales afin de savoir si vous pouvez bénéficier des prestations « familles ». Vous pouvez consulter les sites suivants :

- Service public.fr <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N156>
- Le site de l'Assurance Maladie sur www.ameli.fr

Un guide intitulé « je prépare l'arrivée de mon enfant » contient beaucoup d'informations utiles et conseils que vous pouvez télécharger notamment concernant le congé maternité (durée, indemnité journalière...)

Une assistante sociale est également disponible pour vous aider dans vos démarches, si nécessaire.

Les échographies

Ces échographies permettent de surveiller le développement du bébé ; c'est pourquoi elles doivent être réalisées à des dates précises :

- La première, au cours du 3^{ème} mois, est une échographie de datation ; le terme de la grossesse est déterminé ainsi que le nombre d'embryons.
- La deuxième, à faire au cours du 5^{ème} mois, permet d'analyser la morphologie et la croissance du fœtus.
- La troisième, à faire au cours du 7^{ème} mois, pour vérifier la présentation du bébé et la localisation du placenta. D'autres échographies et examens peuvent vous être proposés par votre médecin en fonction de votre état de santé. Ces échographies peuvent être effectuées par votre gynécologue habituel ou dans un centre d'imagerie médicale.

Au cours du 4^{ème} mois...

L'inscription à la Maternité

Les inscriptions à la maternité se font avec le cadre de la maternité, vous pouvez prendre rendez vous avec elle sur doctolib les mardis matin ou jeudi après midi : Mme HAZART Marion, sage-femme, ou par email : coordo.mater.yvette@almaviva-sante.com.

Elle vous recevra pour votre inscription et vous expliquera toutes les démarches à effectuer au fil des mois de votre grossesse.

Vous pouvez également vous rendre directement au secrétariat de notre maternité pour prendre rendez vous avec elle, du lundi au vendredi de 9h à 18h30, le samedi de 9h à 17h, situé au 4^{ème} étage de la clinique.



D'un point de vue administratif, nous vous demandons également d'effectuer une pré-admission au bureau des entrées de la Clinique (3^{ème} étage), si votre accouchement est programmé. Cette étape est indispensable pour créer votre dossier administratif puis votre dossier médical informatisé. Vous pouvez réaliser cette démarche le même jour que votre inscription à la maternité.

Le bureau des entrées est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et de 9h à 13h les samedis, dimanches et jours fériés. Si votre accouchement n'est pas programmé vous réaliserez votre inscription le jour de votre accouchement.

Dans tous les cas :

- Une pièce d'identité officielle avec photo (Carte Nationale d'Identité, passeport, titre de séjour)
- Votre carte vitale à jour de vos droits
- Votre carte de mutuelle en cours de validité (si vous en possédez une)

Si vous êtes concernée :

- Attestation CMU ou AME
- Si vous venez d'un pays de l'UE : la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E112

Pour les patients mineurs ou sous tutelle :

- Les titulaires de l'autorité parentale doivent signer impérativement l'autorisation d'hospitalisation d'un patient mineur
- Pour les patients sous tutelle, son représentant légal doit fournir la copie du jugement de mise sous tutelle

Les frais d'accouchement

Si vous êtes à jour de vos droits (déclaration de grossesse effectuée auprès de votre CPAM avant la fin du 3^{ème} mois), vos frais d'accouchement sont remboursés directement à la Clinique par votre CPAM. Aucune participation aux frais ne vous sera demandée en dehors des frais de confort et de séjour (chambre particulière, repas accompagnant, télévision...).

Le forfait journalier (participation forfaitaire pour les frais de séjour et d'hôtellerie, habituellement non couvert par la CPAM) est également pris en charge en cas d'hospitalisation durant les 4 derniers mois de grossesse et les 12 jours suivants l'accouchement.

Attention si vous n'êtes pas à jour de vos droits le jour de votre admission, vous aurez à avancer un chèque de caution.

L'hébergement en chambre individuelle

L'attribution d'une chambre individuelle n'est possible que selon les disponibilités; en aucun cas elle ne peut vous être garantie ou réservée. La demande d'une chambre individuelle se fait lors de votre admission dans le service. En chambre individuelle, il est possible de demander un lit supplémentaire pour l'accompagnant. Les tarifs de des prestations sont affichés au sein de l'établissement.

L'entretien prénatal précoce du 4^{ème} mois, avec une sage-femme

Cet entretien est très important, il vous est proposé afin de vous accompagner au mieux en complément du suivi médical. Au cours de cet entretien individuel (où la présence du futur papa est bienvenue), vous pourrez poser toutes vos questions sur votre grossesse, les modifications dans votre mode de vie, vos inquiétudes, vos droits... et discuter de votre projet de naissance. La sage-femme va aborder différents sujets avec vous, vos antécédents médicaux, chirurgicaux, familiaux ...Vous pourrez décider alors, de continuer ce suivi par des séances de préparation à la naissance et à la parentalité. Cet entretien est pris en charge par la sécurité sociale.



Nos sages-femmes libérales vous reçoivent toute la semaine pour ces entretiens.

- Mme GARDES Stéphanie : 07 66 11 95 49
- Mme VAROMME Virginie : 06 10 46 83 40

Au cours du 5^{ème} mois ...

La deuxième échographie : « échographie morphologique »

C'est le moment d'effectuer la deuxième échographie. Elle est primordiale car elle permet de s'assurer du bon développement des organes du fœtus.

Au cours du 6^{ème} mois ...

La préparation à la naissance et à la parentalité

Ces cours sont facultatifs et font suite à l'entretien individuel du 4^{ème} mois avec une sage-femme. Ces séances s'échelonnent jusqu'au terme de votre grossesse.

Ces séances sont organisées en petit groupe ou individuellement et ont pour but de répondre à vos questions, de vous informer, d'optimiser votre potentiel afin de faciliter la naissance de votre enfant.

Ces séances peuvent avoir lieu à la Clinique de l'Yvette avec une de nos sages-femmes de l'équipe, ou au cabinet d'une sage-femme libérale. Une liste non exhaustive de sages-femmes est disponible au secrétariat de la maternité.

Les futurs pères sont toujours les bienvenus à cette préparation.

L'ensemble de ces 8 séances (l'entretien individuel et les 7 « cours de préparation ») est pris en charge à 100% par la CPAM.

Ces séances débutent optimalement au cours du 6^{ème} mois de grossesse.

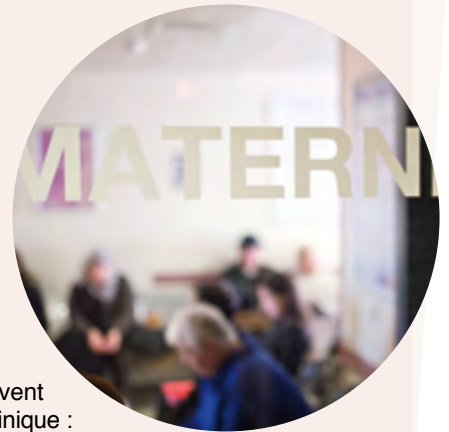
C'est un moment d'échange privilégié entre la sage-femme et les futurs parents mais aussi entre parents. Vous recevrez des informations sur les thématiques suivantes :

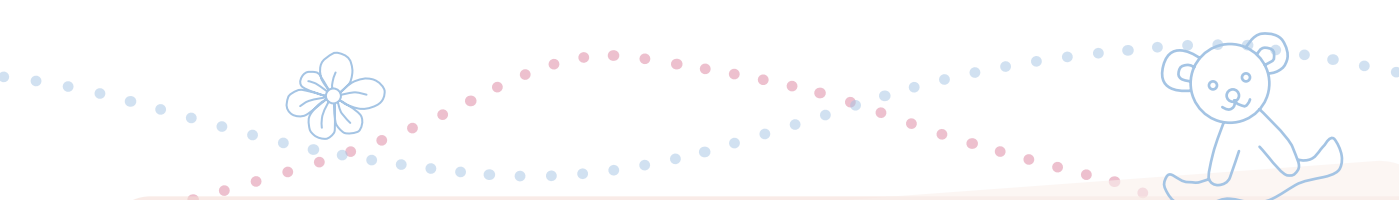
- Cours N°1 : Respiration adaptée à la grossesse
- Cours N°2 : Comment préserver son périnée ?
- Cours N°3 : Comment gérer la douleur des contractions utérines ?
- Cours N°4 : Le jour J
- Cours N°5 : Mise au monde
- Cours N°6 : visites des salles de naissances
- Cours N°7 : Suites de couches, allaitement maternel et artificiel

Vous trouverez tous les détails de ces cours un peu plus loin dans le livret. Les conjoints sont bien évidemment les bienvenus aux cours de préparation à l'accouchement.

Nos sages-femmes libérales (Mme GARDES et Mme VAROMME) peuvent également vous proposer différents types de préparation au sein de la clinique :

- **Préparation sophrologique**, axée sur la relaxation, projection positive. Idéale pour la gestion du stress pendant la grossesse et l'accouchement. En rendez vous individuel, remboursé par la sécurité sociale.
- **Préparation Yoga** : relaxation et travail corporel pour retrouver du confort au quotidien, améliorer les petits maux de la grossesse, associer le conjoint. En groupe et individuel, 4 cours sur 5 remboursés par la sécurité sociale.





- **Préparation corporelle Bonapace** : Réflexologie plantaire : travail corporel, relaxation, remboursée par la sécurité sociale.

Il est possible de varier les différents types de préparation selon vos besoins et envies.

- **Mme GARDES Stéphanie** : 07 66 11 95 49

- **Mme VAROMME Virginie** : 06 10 46 83 40

La Visite des locaux de la Maternité

Une visite est organisée les samedis matin, vous pouvez vous inscrire auprès de nos sages-femmes libérales.

Au cours du 7^{ème} mois ...

La troisième échographie : « échographie de présentation »

Cette échographie permet au gynécologue-obstétricien de vérifier la bonne croissance du bébé ainsi que sa position (siège, céphalique...).

Le rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien de l'équipe Maternité

Si vous avez été suivie jusque-là par votre gynécologue ou sage-femme habituel, nous conseillons au cours de ce 7^{ème} mois de grossesse de prendre rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien travaillant à la Clinique et qui vous suivra jusqu'à votre accouchement.

La planification de la consultation anesthésique à 34SA.

Elle est obligatoire.

Cette consultation avec un médecin anesthésiste réanimateur a pour but d'évaluer le risque anesthésique en fonction des facteurs qui sont susceptibles d'interférer avec votre accouchement : vos antécédents médico-chirurgico-gynécologiques, risques d'allergie, vos traitements en cours, votre mode de vie, le déroulement de votre grossesse, le positionnement du fœtus... En effet, le recours, si vous le souhaitez, à une péridurale qui est un acte d'anesthésie, nécessite l'intervention du médecin anesthésiste et on ne peut exclure la possibilité d'une césarienne qui est un acte chirurgical qui se déroule dans le bloc opératoire.

L'équipe des médecins anesthésistes-réanimateurs de la Clinique de l'Yvette consulte au 4^{ème} étage de notre clinique, côté service ambulatoire.

Pour prendre rendez-vous avec un médecin anesthésiste : téléphoner au 01 86 86 10 10,
ou sur doctolib « cabinet d'anesthésie yvette »
ou se rendre sur place au secrétariat d'anesthésie

La planification de la consultation de fin de grossesse (38^{ème} semaine) avec une sage-femme de la Maternité.

Ce rendez-vous est aussi obligatoire pour finaliser et constituer votre dossier d'accouchement. Il est conseillé de s'y prendre dès la 37^{ème} semaine.

Pour prendre rendez-vous : appeler le 01 69 10 31 99
ou vous rendre à l'accueil de la Maternité



Au cours du 8^{ème} mois ...

Les RDV obligatoires avec :

- Un médecin-anesthésiste réanimateur de la Clinique de l'Yvette

Les médecins anesthésistes-réanimateurs peuvent intervenir au cours de votre accouchement pour vous poser une anesthésie péridurale si vous le souhaitez, en cas de césarienne ou d'hémorragie.

Cette consultation, nécessaire pour évaluer vos antécédents, est à faire vers la 34^{ème} semaine c'est-à-dire un mois et demi avant la date prévue d'accouchement. Pour des questions d'organisation et de délais nous vous conseillons de prendre ce rendez-vous dès le 7^{ème} mois de grossesse.

Une sage-femme de la Maternité

Ce rendez-vous a pour but de finaliser votre inscription et constituer le dossier médical d'accouchement (**consultation 38^{ème} semaine**).

Cette étape permet de constituer votre dossier d'accouchement. Elle permet de répondre à vos dernières interrogations, de discuter de votre projet de naissance, si vous en avez un. La sage-femme vous donne les derniers conseils. Ce rendez-vous doit avoir lieu aux alentours de la 38^{ème} semaine, soit 3 semaines avant la date prévue de l'accouchement. Nous vous conseillons d'appeler le service pour établir ce rendez-vous dès le 7^{ème} mois.

Vous devez alors apporter tout votre suivi de grossesse (échographies, radios, résultats d'examens, bilans sanguins....).

Les documents à rapporter lors de ces consultations :

- échographies, bilans sanguins, examens cardiologiques...., la radiopelvimétrie si vous en possédez une, ordonnances de votre traitement en cours si vous en suivez un
- à remettre à la sage-femme lors de la constitution du dossier d'accouchement (consultation de 38^{ème} semaine)
- documents administratifs du livret d'accueil remplis





Au cours du 9^{ème} mois ...

Vous préparez la valise de votre bébé et la vôtre

POUR LE SÉJOUR DE VOTRE BÉBÉ

- 3 petits bonnets
- 2 brassières en laine quelle que soit la saison, taille 1 mois
- 6 pyjamas minimum dont 1 en velours (les autres : en velours pour automne/hiver sinon coton)
- 6 « body » en coton
- 3 paires de chaussons ou chaussettes
- Des couches (environ 25) pour nouveau-né (3 à 5 kg), si vous ne souhaitez pas bénéficier de notre service couches
- 4 serviettes éponge pour le bain de bébé ou capes de bain
- 1 gigoteuse de naissance (impératif afin d'éviter les couvertures pour le berceau)
- 1 brosse à cheveux ou petit peigne
- plusieurs bavoirs
- Des couches si vous ne souhaitez pas bénéficier de notre service couches.

Pour sa toilette et ses soins

- 1 produit pour le change (liniment oléo-calcaire conseillé)
- 1 savon liquide pour le bain
- des carrés de coton
- 1 thermomètre pour le bain
- 1 thermomètre bébé à embout souple

POUR VOTRE SÉJOUR

- nécessaire de toilette
- brumisateur
- serviettes et gants de toilette
- vos habits de jour et de nuit (prévoir des rechanges)
- pantoufles et robe de chambre (facultatif)
- 3 paquets de serviettes périodiques maternité (grand modèle)
- slips filet ou slips coton confortables
- savon liquide pH Neutre pour toilette intime

Si vous allaitez :

- 2 soutiens-gorges d'allaitement (taille de la fin de votre grossesse) et des coussinets ou coques d'allaitement
- chemise de nuit s'ouvrant sur l'avant ou veste de pyjama ou grand T-shirt
- crème soins crevasses (lanoline conseillée)



Voici la liste des documents à ne pas oublier :

vos documents médicaux

échographies
analyses et bilans sanguins
radiopelvimétrie, si vous en possédez une
ordonnances du traitement en cours
tout autre document concernant votre grossesse

pour la déclaration à l'état civil

Le livret de famille, si vous en possédez un
La déclaration de reconnaissance anticipée, si elle a été faite au préalable
Les cartes d'identité des parents et du déclarant
le papier bleu des prénoms rempli et signé

Emmenez également un stylo ! (il vous sera utile pour noter, par exemple, le rythme des tétées...), et une lampe de chevet ! Cela évitera la lumière forte des néons lors des réveils nocturnes.



La Maternité

Vos conditions de prise en charge

La maternité de la Clinique de l'Yvette est une maternité de niveau 1, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une unité d'obstétrique pour la prise en charge de grossesses « physiologiques » sans complications prévisibles à la naissance. Son plateau technique comprend tout l'équipement nécessaire pour la réanimation de la maman et du bébé si un problème survenait. Chaque salle d'accouchement est équipée d'une table de réanimation et de tout le matériel nécessaire à la prise en charge d'un nouveau-né nécessitant des soins techniques à la naissance. Une salle de réanimation néonatale est également présente avec une table de réanimation et des couveuses, permettant la surveillance rapprochée des nouveau-nés nécessitant des soins et les séances de photothérapie (en cas de jaunisse).

Notre équipe comprend des sages-femmes, des auxiliaires de puériculture, des gynécologues-obstétriciens et des anesthésistes-réanimateurs d'astreinte dans le service 24h/24.

Un pédiatre est d'astreinte en cas de nécessité pour la prise en charge ou la surveillance du nouveau-né.

Sont également présents, une psychologue, des ostéopathes, une diététicienne. Nous travaillons en collaboration avec la PMI (Service de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général) et avec les sages-femmes libérales du secteur pour vous assurer une continuité des soins.

Notre maternité réalise environ 700 accouchements par an et accueille plus de 1 000 patientes. Nous proposons un accompagnement à taille humaine, personnalisé, respectueux de vos choix dans la mesure du possible (votre projet de naissance).

Les pathologies fréquentes en cours de grossesse sont prises en charge telles que les menaces d'accouchement prématuré, la toxémie, les vomissements au cours de la grossesse, les coliques néphrétiques.

Réseau PÉRINATALITÉ

Si votre grossesse ou votre nouveau-né nécessite des soins ou examens particuliers vous serez transférée vers l'établissement de soins le plus proche et plus adapté à votre état de santé ; c'est la Cellule de transfert de notre réseau Périnatal Ile de France qui gère les informations concernant la disponibilité en lits d'obstétrique et de néonatalogie. Le réseau coordonne et organise ainsi le transfert d'une maman et/ou de son bébé vers une autre maternité ou un service de néonatalogie dont le niveau de soins et de surveillance est le mieux adapté.

En cas de transfert du nouveau-né, nous mettons tout en œuvre pour que sa maman puisse l'accompagner.

Le Plateau technique

Le bloc obstétrical de la Maternité se compose de **3 salles de naissance**, une salle de monitoring, une salle nature, ainsi que les chambres de garde. Le bloc obstétrical est situé à côté du bloc chirurgical et de la salle de réveil. Quelques mètres séparent les deux unités. Chaque salle est équipée de matériel d'anesthésie et de réanimation et sont conformes aux décrets en vigueur.

Notre salle nature

Cette salle est équipée d'une baignoire de dilatation, d'une grande banquette ronde pour accoucher et d'une liane de suspension pour réaliser des étirements.

Cette salle a vu le jour très récemment suite à un projet monté par nos équipes de sages-femmes. Nous avons le souhait de répondre aux attentes des femmes enceintes qui souhaitent accoucher « autrement », dans des positions autres que celle de la position gynécologique.





Nous voulions vous proposer également une alternative à la douleur grâce à cette baignoire de dilatation qui vous permettra de soulager et de mieux gérer vos contractions. Les sages-femmes du service sont à l'écoute et notre côté « maternité familial » nous permet d'être proches de nos patientes et de répondre à leurs besoins. Vous pouvez rédiger un projet de naissance et le présenter à nos sages-femmes libérales lors de vos cours d'accouchement.



Les professionnels de l'équipe

Gynécologues-obstétriciens	Dr Kouonang, - Dr Le Thai, Dr Henry, - Dr Deac
Pédiatres	Dr Cissé, - Dr Kiari, - Dr Hassan
Sages-femmes	Mme Faucher, - Mme Perse, - Mme Huet, - Mme Simon, Mme Perche, - Mme Vivier, - Mme Schwinn, Mme Margueritte, - Mme Colasse, - Mme Pluvinage
Sage-femme cadre	Mme Hazart Marion
Anesthésistes	Dr Chaker, - Dr Mouradian, - Dr Le Fur, - Dr Sedaghati, Dr Ben Meftah, - Dr Mokaddem, - Dr Jouini
Sages-femmes libérales	Mme Gardes, - Mme Varomme
Psychologue	Mme Guiterrez Laura
Ostéopathes et kinésithérapeutes	Mme Noack, - Mr Alfonsi, - Mr Dupré, Mme Bernandel Berger, - Mme Aubin,
Sexologue	Mme Leroux Caroline
Diététicienne	Mme Griziaux Virginie



Votre accouchement

À quel moment venir à la maternité ?

- Perte des eaux avec ou sans contraction
- Contractions régulières
- Diminution ou absence de mouvement du bébé
- Date du terme
- Pertes de sang abondantes
- Si vous avez de la température
- Si vous ressentez une douleur aigue



L'accouchement

Il peut durer plusieurs heures, en moyenne entre 7 et 14 heures, mais reste dépendant de certains facteurs : le bassin de la mère, l'engagement de la tête du bébé, la position lors de l'accouchement, la présentation du bébé, la grosseur du bébé. Pour les primipares (femmes qui accouchent de leur premier enfant), la durée du travail est plus longue, la progression et l'engagement du bébé sont plus lents. Par ailleurs, la situation psychologique de la mère au cours du travail peut également interférer dans la durée de l'accouchement. La sage-femme vous conseillera dans le choix des positions afin de faciliter la descente de votre bébé dans le bassin. La personne accompagnante a toute sa place dans cet événement par sa présence, son soutien... Nous la ferons participer, si elle le souhaite, en coupant le cordon ombilical, par exemple. Après l'accouchement, vous serez surveillée au minimum 2 heures en salle de naissance (entre autre, surveillance des saignements maternels, adaptation de votre nouveau-né à son nouvel environnement) avant votre retour en chambre.

Ce temps est propice à **la rencontre avec votre enfant grâce au peau à peau et à la première tétée**. Vous serez soutenue et conseillée par une auxiliaire de puériculture.

L'accouchement par césarienne

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles. La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

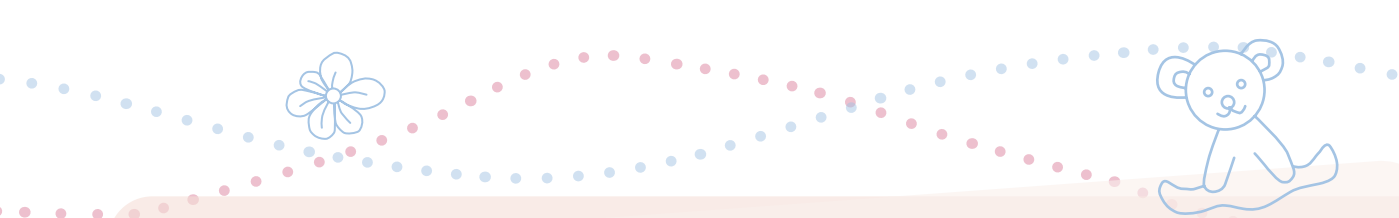
C'est une intervention chirurgicale qui se fait dans une salle de bloc opératoire en accès direct avec le bloc obstétrical. Si la césarienne est programmée, la présence du père au bloc opératoire peut se faire, tout en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie, et selon l'accord du médecin anesthésiste et du gynécologue obstétricien. Durant la surveillance de la maman en salle de réveil (pendant 2 heures), votre bébé est ramené au bloc obstétrical où il sera surveillé par l'équipe de sages-femmes et d'auxiliaires de puériculture ; le papa participe à cette surveillance et peut faire le peau à peau avec son bébé.

La césarienne se déroule le plus souvent sous péridurale ou rachi anesthésie. Les accouchements par césarienne représentent moins de 20% des naissances.

L'accueil et les soins du nouveau-né

Une auxiliaire de puériculture et une sage-femme réalisent les premiers soins au bébé dès la salle de naissance :

- Aspiration des mucosités et sécrétions du nez et de la bouche à l'aide d'une petite sonde, si nécessaire
- Désinfection des yeux (collyre antiseptique) pour éviter les infections, si nécessaire
- Pesée, prise de la température, mesure du périmètre crânien
- Goutte de médicament antihémorragique (la vitamine K est la plus courante)
- Pose du bracelet d'identification

- 
- Détermination du score d'Apgar : grille d'évaluation de la vitalité du bébé. Au cours de cet examen, certains critères sont étudiés tels que le rythme cardiaque, le tonus musculaire, la couleur (peau, lèvres, mains), les réflexes, la respiration.
 - Le premier bain s'effectue à partir de J+1 pour permettre à l'enfant de garder le vernix (identité odorante et repère de sa vie in-utéro), et éviter les déperditions de chaleur.

La consultation pédiatrique a lieu dans la journée, le jour de l'accouchement, ou le lendemain, selon l'heure de naissance, et permet un examen approfondi du bébé : examen de tous les orifices (fosses nasales, oreilles, anus,...), examen général de tous les organes, dépistage précoce de certaines maladies. Un dépistage auditif est réalisé le deuxième ou troisième jour de vie du bébé.

La déclaration de naissance

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant, le jour de l'accouchement ne compte pas.

La sage-femme établit le certificat de naissance permettant d'effectuer la déclaration de naissance à la mairie de Longjumeau.

Les documents à fournir à la sage femme :

- Si vous êtes mariés : le livret de famille
- Si vous n'êtes pas mariés : la reconnaissance anticipée du père (si elle a été établie pendant la grossesse).
- Si vous avez déjà des enfants en commun : le livret de famille
- Le papier bleu des prénoms rempli, se trouvant dans le livret d'accueil
- La carte d'identité du déclarant

Si vous fournissez tous ces documents à la sage-femme vous n'aurez pas besoin de vous rendre à la mairie de Longjumeau.

- **Si vous n'êtes pas mariés et n'avez pas fait de reconnaissance anticipée, il sera demandé au père de se déplacer à la mairie de Longjumeau.**

Qui peut/doit déclarer ?

Dans le cas général : le père ou à défaut les médecins, sages-femmes, officier de santé ou tout autre personne ayant assisté à l'accouchement (article 56 du code civil).

Pour plus d'information reportez-vous au site des usagers de l'administration française

Où déclarer ?

A la mairie de Longjumeau, mairie du lieu de naissance.

Hôtel De Longjumeau

Service Etat Civil

6 bis, rue Léontine Sohier

91160 Longjumeau

Tél. 01 64 54 19 33 Fax : 04 42 77 90 64

Email : etat-civil@longjumeau.fr

Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h30-12h30 et 13h30-18h

Mercredi : 8h-12h



Votre séjour dans le service

Après votre accouchement et votre retour du bloc obstétrical, vous êtes installée dans votre chambre avec votre bébé et prise en charge par l'équipe de suites de couches : sages-femmes et auxiliaires de puériculture s'occupent de votre suivi. Elles veillent à votre confort, votre bien être et à vos soins ainsi qu'à ceux de votre bébé en vous accompagnant dans la reconnaissance des besoins de votre enfant : alimentation, sommeil, besoins affectifs, coliques. Elles surveillent l'allaitement et veillent à ce que l'environnement du bébé et de la maman soit optimal. Elles ont une formation approfondie sur l'allaitement maternel, ainsi elles vous procurent les conseils adaptés à votre situation et sont proches de vous, sont à l'écoute, répondent à vos questions.

Notre équipe est également présente pour vous soutenir, développer vos compétences parentales et vous permettre de prendre confiance en vous.

Vous rencontrerez également les autres professionnels de l'équipe :

La coordinatrice du service

Elle supervise le fonctionnement et veille à une bonne coordination du service. Elle est votre interlocutrice en cas de difficulté rencontrée au cours de votre séjour.

Le gynécologue-obstétricien

Le gynécologue-obstétricien de garde assure la prise en charge des urgences obstétricales, participe au suivi des naissances, effectue une visite avec la coordinatrice du service tous les matins. Il prend les décisions médicales au vue de votre état de santé, réajuste votre traitement si nécessaire et vous établit les ordonnances au moment de votre sortie.





Le pédiatre

Il effectue au moins deux visites auprès du nouveau-né. Une quelques heures après la naissance pour s'assurer que tout va bien ; au cours de cet examen approfondi, il vérifie le rythme cardiaque, les réflexes, le tonus musculaire, la respiration...

Le deuxième examen se fait au moment de la sortie. Le pédiatre vérifie la prise de poids du bébé et donne son accord pour le retour à domicile en signant le carnet de santé et prépare l'ordonnance de sortie pour votre bébé.

La psychologue

Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer une psychologue pour un entretien.

Sages-femmes et Auxiliaires de Puériculture

Elles sont en charge du suivi, de la surveillance, des soins et des traitements du nouveau-né. Elles assurent les premiers soins et vous apprennent les premiers gestes à prodiguer notamment au moment de la toilette, elles sont très présentes au moment des premières tétées.

Les sages-femmes prennent les constantes des patientes, distribuent les traitements et surveillent les cicatrices de césarienne, épisiotomies et déchirures.

L'ostéopathe

Un ostéopathe vous propose, si vous le souhaitez, un examen de votre nouveau-né : L'ostéopathie chez le nourrisson permet d'améliorer son bien-être, de diminuer les tensions dues à la naissance et peut aider à s'adapter à sa nouvelle vie extra-utérine. Cette prestation est payante.

Les Agents de Services Hospitaliers (ASH)

Elles s'occupent de l'entretien du service et du nettoyage de la chambre. Elles assurent aussi le service de distribution des repas.

Le photographe

Un photographe, prestataire indépendant, vous propose de prendre des photos de votre bébé. Cette prestation est payante et n'est pas obligatoire.

La prestation hôtelière

Les repas sont préparés sur place. L'aide soignante du service de la maternité passera chaque matin afin de prendre en compte vos souhaits, et vous proposera plusieurs choix de menus.

Des plateaux repas pour les accompagnants sont possibles, ils sont à commander auprès du personnel du service et à régler au Bureau des Entrées.



Les chambres

La maternité dispose de 17 lits : 2 chambres doubles et 13 chambres particulières localisées au 4^{ème} étage de la clinique.

Toutes les chambres disposent d'un coin nurserie avec baignoire pour les soins et la toilette du bébé. Un lit accompagnant (lit d'appoint) peut y être installé, moyennant un supplément. Ainsi le papa peut être à vos côtés tout le séjour. Il pourra également bénéficier des repas. Il faudra le demander au personnel du service de maternité.

Si vous souhaitez une chambre particulière, il est nécessaire de la demander à votre arrivée dans le service. Elles sont attribuées en fonction des disponibilités, elles ne peuvent pas être réservées à l'avance. Vous devrez contacter votre mutuelle afin d'obtenir un bon de prise en charge avec le montant, les dates et les conditions de remboursement de cette prestation.

Un chèque de 200 euros de caution est demandé en chambre particulière.

Votre mutuelle peut transmettre directement ce bon de prise en charge
au Bureau des Entrées de la clinique par fax au 01-69-10-31-33
ou par mail : admission@clinique-yvette.com

Les informations à donner à votre mutuelle sont :

- N°FINESS de l'établissement : 91 030 0177
- Code DMT : 165
- Date de début de votre hospitalisation

Le service couches

Depuis la rentrée, un service couches est mis en place. Nous avons opté pour des couches éco-responsables, fabriquées en France, de qualité, à un prix coûtant, de la marque « les petits culottés ».

Cette startup française a vu le jour il y a bientôt deux ans et propose une couche avec 0% de paraben, 0% de parfum, 0% de perturbateurs endocrinien.

Un coffret cadeaux est remis à chaque patiente avec 6 couches offertes durant leur séjour.

Par la suite elles peuvent accéder au service couches au tarif de 10 euros, comprenant un paquet de 60 couches de notre marque fétiche, et un paquet de serviettes hygiénique pour la maman.



Votre sortie et retour au domicile

Elle est décidée sur la base de votre état de santé et celui de votre bébé. C'est donc le gynécologue-obstétricien et le pédiatre qui décident du moment de votre retour à domicile. En général, pour un accouchement par voie basse, la sortie du service maternité s'effectue 3 à 4 jours après la naissance. Après un accouchement par césarienne, la sortie se fait après 5 jours.

La sortie n'est possible qu'après le test auditif et le test de GUTHRIE sur le bébé, dépistage néonatal des maladies héréditaires ; ils se font, au plus tôt, 48 heures après la naissance.

Après la visite de sortie par le pédiatre, celui-ci valide votre retour à domicile en vous remettant le carnet de santé et les ordonnances pour votre bébé. Le gynécologue-obstétricien vous remet également une ordonnance de sortie (antalgique, moyen de contraception...).

Vous devez vous rendre au bureau des entrées pour clôturer votre dossier et effectuer le règlement éventuel des frais qui restent à votre charge (forfait accompagnant, chambre individuelle...).

Si vous partez en voiture, pensez à l'équiper d'un siège auto pour nouveau-né.

De retour à votre domicile

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un suivi par une sage-femme dès votre retour à domicile. Planifiez-le avant votre sortie en en parlant avec une sage-femme du service.

Le programme PRADO (Programme de Retour à Domicile)

C'est un service proposé par l'Assurance Maladie. Il permet une prise en charge à votre domicile, adaptée pour vous et votre enfant et est assurée par une sage-femme libérale.

Après accord de l'équipe médicale, le lendemain de votre accouchement, un conseiller de l'Assurance Maladie passe dans votre chambre pour vous proposer le programme. Si vous adhérez à PRADO, il planifie le premier rendez-vous avec la sage-femme de votre choix.



Ensuite dès votre retour à votre domicile, la sage-femme vous prend en charge avec votre enfant.

Le conseiller de l'Assurance Maladie reste joignable et peut vous aider dans les démarches administratives (notamment pour le rattachement de votre enfant à la sécurité sociale). Si vous avez un compte sur le site www.ameli.fr vous pouvez dès à présent vous pré-inscrire au programme.

Les professionnels des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général des Bouches du Rhône), ouverts à tous, peuvent également assurer un suivi et un accompagnement dans votre nouveau rôle de maman (pesée du bébé, conseil sur l'allaitement, dispositifs d'aide à domicile....) consultez la liste des centres sur www.allopmi.fr.

Vous devez effectuer le rattachement de votre nouveau-né, pour sa couverture santé, à l'un ou aux deux parents assurés (c'est-à-dire le faire inscrire sur votre carte vitale) en remplissant le formulaire CERFA n°14445*01 et en l'adressant à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie avec un acte de naissance de votre enfant. Vous pouvez trouver ce formulaire en ligne sur www.ameli.fr ou le demander à votre centre CPAM.

Vous devez également penser à envoyer un acte de naissance de votre enfant aux organismes suivants : employeur, CAF, mutuelle...

Deux rendez-vous médicaux sont indispensables :

- Avec un pédiatre de votre choix ou votre médecin traitant pour un suivi pédiatrique dans le mois qui suit la naissance,
- Avec votre gynécologue, 5 à 6 semaines après votre accouchement.

Informations importantes

Accompagnants

La présence du papa est possible la nuit si vous êtes en chambre particulière. Il peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez- vous au personnel du service (tarifs affichés).

Culte

Sur demande faite au Responsable du service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

Hygiène et environnement

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Identité

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

À votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant. Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.



Internet

La Clinique dispose d'un accès Wifi. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

Interprètes

Vous avez la possibilité d'être mis en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

Linge et tenue

Nous vous demandons de ne pas circuler en dehors des étages en pyjama ou en robe de chambre. Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de la Clinique. L'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel. Il est interdit de laver du gros linge dans les chambres.

Médicaments

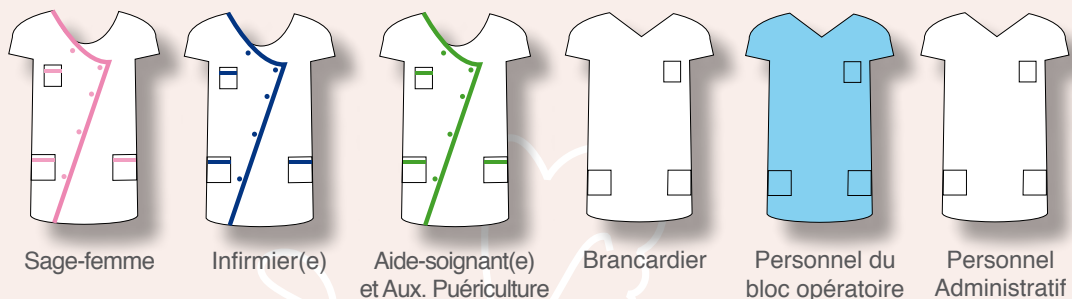
Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans la Clinique, vous devez impérativement le signaler au personnel et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses).

Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous. Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique. Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant votre séjour, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

Parking

Un vaste parking (non surveillé) est mis à la disposition des visiteurs. La Clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration.

Personnel



Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la Directrice des Soins. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



Prothèses auditives, lunettes,...

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, verres de contact,...) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement ou à en demander une au personnel qui prendra soin de l'étiqueter à votre nom au préalable.

Repas

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives aux différents régimes et de vos interdits alimentaires (religieux ou non).

Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à la sage-femme dès votre arrivée.

Afin de respecter intégralement les prescriptions médicales, il est recommandé de n'apporter aux patients aucune boisson ni nourriture sans l'autorisation préalable des chirurgiens ou du responsable du service. Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches sont à votre disposition au sein de la clinique.

Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre. La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

Surveillance

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées à votre disposition à la tête de votre lit.

Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

Téléphone

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier d'un téléphone avec lequel vous pourrez directement obtenir le réseau téléphonique en composant le code personnel qui vous sera attribué par le bureau des entrées. Le montant de vos unités téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie. Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone. Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux.

Télévision

Chaque chambre est équipée d'un poste TV couleur. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée.





Objets de valeur

Évitez de garder de sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre de la Clinique. Vous pourrez les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.

Visites et visiteurs

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 13h à 20h, sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins. Le papa est autorisé à être dans le service de 8h à 22h.

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs, pas plus de deux personnes à la fois.

Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux mineurs. Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits.

Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.





Droits et Devoirs

Accès au dossier patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention.

Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures.

Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

Modalités de conservation des dossiers :

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical.

Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour. Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28^{ème} anniversaire du patient. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

Associations

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhèrent nos représentants des usagers. Si vous souhaitez les contacter, la liste est disponible à l'accueil de la Clinique.

Bienveillance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée... » (Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique). N'hésitez pas à exprimer votre douleur.

En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager.

Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.



Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) composée de personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

Don d'organes et de tissus

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1er janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée.

Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches. Pour toutes questions : www.dondorganes.fr ou www.agence-biomedecine.fr

Commission des Usagers (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016).

Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction ou vous rapprochant du Responsable Qualité, par téléphone au 04 42 46 26 26 ou par mail : cdu.vitrolles@almaviva-sante.com

Vous pouvez également vous renseigner auprès du responsable du service. La liste des membres de la CDU est en annexe de ce livret. Vous pouvez également demander les résultats des enquêtes de satisfaction au cadre soignant dont vous dépendez.

Médiateur à la consommation

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Examens des plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez demander à rencontrer la coordinatrice du service ou le directeur des soins de notre établissement, ou tout autre responsable. Vous pouvez, au cours de cet entretien, remplir une fiche de réclamation.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie ou en adressant un courrier à la Clinique. La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique.

Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe. Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.



Information et consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission. Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

Nous protégeons vos données personnelles

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient. Nous conservons vos données dans le respect des réglementations. Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : dpo.groupe@almaviva-sante.com Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ». Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

L'Identifiant National de Santé (INS)

À partir du 1er janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identifiant national de santé. Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliore la qualité et la sécurité de la prise en charge.

Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.





Personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

Secret médical

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant. Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées. Le personnel paramédical (auxiliaire de puériculture,...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.



Qualité et gestion des risques

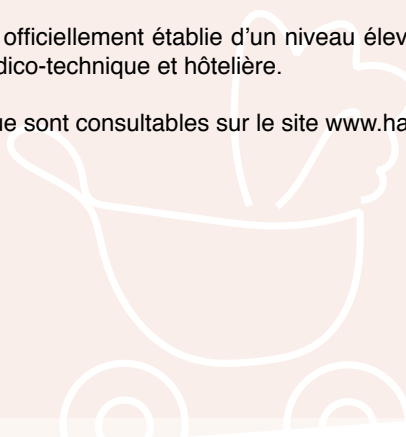
Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico- techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site www.has-sante.fr.



IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins.

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet de la Clinique et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé www.scopesante.fr.

La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine. Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

Les vigilances sanitaires regroupent :

- **La Pharmacovigilance** (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments),
- **L'Hémovigilance** (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadré par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance,
- **La Matérovigilance** (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux),
- **La Biovigilance** (surveillance qui assure la sécurité sanitaire des organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, utilisée à des fins thérapeutiques depuis le prélèvement jusqu'au suivi des patients transplantés).



Hygiène et Prévention

Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale. Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient).

La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales. L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement et une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels administratifs (Direction, Responsable Qualité) comme des professionnels de terrain (Médecin biologiste, Pharmacienne, Cadres infirmiers, Médecin du travail, Chirurgiens). L'Équipe Opérationnelle en Hygiène suit l'actualité et applique, en ce sens, les recommandations des instances publiques.

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples. Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale.



Pendant votre séjour

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes,
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs,
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres),
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant,
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe),
- Évitez de recevoir à la Clinique des enfants de moins de 10 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile,
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.



Après votre séjour

- Respectez les consignes données par votre praticien,
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien,
- Ne prenez pas d'antibiotiques s'ils ne sont pas prescrits par votre praticien.

Si malgré les efforts déployés par l'ensemble des professionnels une infection survenait :

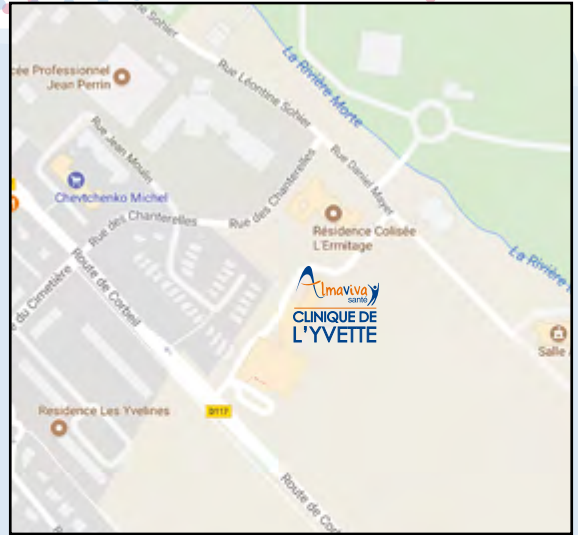
- Vous en serez immédiatement informé par votre médecin
- Des examens bactériologiques seront effectués et un traitement adapté sera mis en place avec la collaboration d'un infectiologue
- L'Équipe Opérationnelle en hygiène sera mobilisée pour analyser la cause de l'infection et effectuer éventuellement le signalement à une tutelle extérieure.

Si vous souhaitez poser une question à l'Équipe Opérationnelle en Hygiène, vous pouvez le faire :

- Par téléphone : 01-69-10-31-40
- Par mail : eoh.yvette@almaviva-sante.com

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet www.scopesante.fr. Il est également affiché dans le hall d'accueil de la Clinique.

Moyens D'ACCÈS



En voiture

Par l'A6, la N20 ou l'A10

Parking : Parc de stationnement de 200 places dans l'enceinte de la Clinique.

Parc de stationnement de 150 places situé rue Daniel Mayer, rue parallèle à la Route de Corbeil.

En transports

Les transports en commun

www.transport-idf.com (tous les trajets vous seront indiqués)

Ligne Bus RATP 199 depuis la gare SNCF de Massy - arrêt hôpital (300 m)

Ligne CEAT10-07 (St Geneviève - Paris)

RATP ligne 297 : Porte d'Orléans 297 depuis la gare d'Antony - arrêt Léonithine Sohier (100 m)

Porte d'Orléans / Arpajon

Par l'autocar :

Cars APTR desservant la Route de Corbeil depuis Ste Geneviève des Bois et allant jusqu'à la porte d'Orléans ou Denfert-Rochereau.

Il suffit de demander au chauffeur l'arrêt "Clinique de l'Yvette". Des horaires sont à votre disposition au standard.

Par le RER :

Ligne B (arrêt Massy Palaiseau), puis bus RATP ligne 199.

Par le train :

Ligne SNCF, Gare de Longjumeau (à 2 km de la Clinique).

Navette GRATUITE

Europ Essonne n°2 demander arrêt Nouvelle Clinique de l'Yvette - Horaires sur le site : www.europessonne.fr



67-71, Route de Corbeil - 91160 Longjumeau

Tél. 01 86 86 91 91

Fax 01 69 10 31 33

contact.yvette@almaviva-sante.com

www.maternite-yvette.com - [almaviva sante](https://www.facebook.com/almaviva.sante)

